



Olivier PASQUETTI
Président de la FELCO

Le 29 mai 2025

à Madame la Directrice générale des enseignements scolaires
Monsieur le secrétaire du bureau des contenus pédagogiques et des langues

Madame, monsieur

Je vous remercie d'avoir bien voulu consulter la FELCO sur les programmes en cours de publication. Après échanges avec nos collègues des académies d'oc, sont apparues les quelques remarques qui suivent

Remarques générales

- Nous saluons la qualité et la quantité du travail fourni par les équipes qui ont élaboré ces programmes
- Nous notons la richesse des idées fournies, tant en termes de contenus qu'en termes de suggestions pédagogiques
- Nous nous devons cependant de souligner que les exigences de contenu, que nous avons envie de partager, se heurtent à des manques flagrants en termes de documents pédagogiques suite notamment au désengagement progressif et aux carences actuelles sur les 8 académies de l'espace linguistique concerné des structures qui autrefois s'appelaient CRDP et qui sont actuellement CANOPE

Préambule

La formule

« *Les langues vivantes régionales existent dans des situations sociolinguistiques variées, qui influent sur les modes d'enseignement. Quant à leur place dans les programmes, elles ne font pas l'objet d'un enseignement en LVA, mais en LVB et en LVC. Elles sont également proposées en enseignement de spécialité au lycée (spécialité langue, littérature, culture étrangères et régionales, LLCER). Dans beaucoup d'académies, leur enseignement prend aussi la forme d'un enseignement bilingue, qui est mis en place dès le premier degré.* »

nous semble trop évasive. En accord avec les avancées de la recherche scientifique, notamment en sociolinguistique, nous proposons une précision, ci-après, en bleu et en caractères romains.

« *Les langues vivantes régionales existent dans des situations sociolinguistiques variées, qui influent sur les modes d'enseignement. Les études scientifiques ont dégagé, depuis un demi-siècle, deux grandes constantes. La première est l'absence de statut social de ces langues. La seconde, qui en découle, est l'ambivalence des représentations dont elles font l'objet : dévalorisation publique généralement admise accompagnée marginalement de survalorisations compensatoires. Quant à leur place dans les programmes, elles ne font pas l'objet d'un enseignement en LVA, mais en LVB et en LVC. Elles sont également proposées en enseignement de spécialité au lycée (spécialité langue, littérature, culture étrangères et régionales, LLCER). Dans beaucoup d'académies, leur enseignement prend aussi la forme d'un enseignement bilingue, qui est mis en place dès le premier degré. »*

Autre point important, selon nous, une confusion formes dialectales et graphies

Cette confusion semble occulter l'existence effective des deux graphies en usage dans les académies provençales.

Nous souhaitons donc que suite à ceci : « *L'occitan-langue d'oc a pour caractéristique d'être une langue à variation interne. Ainsi, dans le programme suivant, notamment dans les tableaux de repères linguistiques, les exemples sont donnés de façon non exhaustive, dans plusieurs grandes variétés de la zone linguistique. Chaque enseignant opère une transposition cohérente dans le système qui convient le mieux à sa situation d'enseignement. »*

soit précisé :

Outre la variation linguistique, dans les académies provençales (Aix-Marseille et Nice), coexistent deux traditions graphiques, légitimées par la création littéraire et artistique et par les travaux scientifiques, la tradition dite « mistralienne » et la tradition dite « occitane » ou « classique ». Ces deux traditions doivent être respectées, l'enseignant pouvant s'appuyer sur celle qui lui est la plus familière.

Contenu pédagogique

- La richesse des axes et objets d'étude proposés nous semble devoir être assortie de propos rassurants auprès des collègues qui ne sont pas toujours en mesure, selon la situation de la discipline dans leur établissement, de couvrir comme ils le souhaiteraient des programmes exigeants
- Nous avons noté des améliorations qui nous semblent nécessaires quant aux énoncés linguistiques proposés en exemples. La volonté d'ouverture à la variation interne, linguistique et graphique, que nous saluons, mérite d'être explicitée pour ne pas induire de confusion auprès des collègues. Il serait donc utile de préciser le dialecte utilisé et la graphie choisie (mistralienne ou classique). Par ailleurs, certains énoncés sont à l'évidence des hybrides entre deux formes de langue. La consultation d'un linguiste compétent en dialectologie serait sans doute utile.
- Les références bibliographiques, sitographiques, vidéographiques, qui témoignent d'un travail important de la part des concepteurs, mériteraient d'être précisées selon les normes en vigueur (Auteur, titre, lieu et date) qui permettraient en outre aux collègues de se les procurer aisément.

Sans doute ces questions pourront-elles trouver remédiation dans les documents d'accompagnement prévus, lesquels mériteraient d'être conçus avec l'aide d'universitaires linguistes, historiens, spécialistes de littérature.

Nous vous remercions, Madame la Directrice, Monsieur le Secrétaire, de l'attention que vous voudrez bien porter à ces quelques remarques et nous vous prions de croire à l'expression de nos salutations les plus distinguées...

P/O Olivier Pasquetti, président de la FELCO
Marie-Jeanne Verny, professeure émérite des universités, cosecrétaire